



Mémoire présenté par Robert Beaudry, directeur du PAS de la rue dans le cadre de la consultation publique « Vers une Politique de développement social » menée par la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Janvier 2017

Le vieillissement de la population est un défi auquel les sociétés développées font désormais face et qui touche particulièrement les grands centres urbains. Ce phénomène est certes inquiétant, mais ce qui est de plus en plus troublant ce sont les conditions dans lesquelles vivent ces personnes sur l'île de Montréal. En effet, nous assistons actuellement à une dégradation fulgurante de la qualité de vie des personnes âgées sur notre territoire. Pour preuve, lors du dernier dénombrement des personnes en situation d'itinérance menée par la ville de Montréal, près de la moitié des personnes dénombrées fréquentant les grands refuges d'urgence (Maison du père, accueil Bonneau, Mission Bon accueil, etc.) étaient âgées de plus de 50 ans¹.

Cette surreprésentation est d'ailleurs observable sur le terrain et a un impact direct sur la fréquentation des services du PAS de la rue, un des rares organismes montréalais à intervenir exclusivement auprès des personnes âgées en situation d'itinérance à Montréal. Pour preuve, l'année dernière notre organisme qui offre des services d'intervention, d'accompagnement, de centre de jour, de logements de transition et de sécurité alimentaire a vu sa fréquentation augmenter de 39%².

Cette augmentation est d'ailleurs observable depuis le début des années 2000. C'est pourquoi en 2012, nous avons pris l'initiative de mener une recherche-action afin de mieux comprendre cette réalité. L'étude « Vieillir dans la rue »³ financée par le programme « Soutien aux initiatives visant le Respect aux aînés » du gouvernement du Québec et rédigée par la chercheuse Lucie Gélinau, Ph.D rendait ainsi un constat sans appel : la situation des personnes âgées en situation de pauvreté est alarmante et nos programmes sont inadaptes pour répondre à ce phénomène croissant.

Les résultats de cette étude faisaient état de nombreux facteurs qui limitent les choix des individus de 55 ans et plus et restreignent considérablement leur capacité de participation à la vie en société en les rendant ainsi vulnérables à l'itinérance. Par exemple, nous soulevons le phénomène du « trou noir » de 55 à 65 ans, ou la possibilité de bénéficier de programme de réinsertion ou d'emploi se fait de plus en plus rare et accentue considérablement les problématiques de santé mentale et physique ainsi que diverses dépendances. Au-delà de soulever les entraves à l'intégration des personnes de 55 ans et plus, nous proposons avec cette recherche-action des pistes de solutions concrètes à l'amélioration de leurs conditions de vie. Fort est de constater que depuis la publication de cette étude, peu de choses ont changé et que la situation des personnes vieillissantes vivant en situation d'itinérance s'est malheureusement détériorée.

¹ Rapport Je compte MTL, 2015

² PAS de la rue, Bilan 2015-2016

³ Vieillir dans la rue, 2012

En effet, nous assistons encore aujourd'hui à des iniquités générationnelles qui maintiennent ou poussent carrément les personnes vieillissantes vers l'itinérance et la grande précarité sans possibilité concrète de s'en sortir.

Permettez-moi d'illustrer cette dernière affirmation par un exemple probant. Un homme de 64 ans en situation d'itinérance fréquentant nos services, semi-voyant et avec d'importantes difficultés pour se déplacer, nous confiait dernièrement qu'il avait énormément de difficulté à monter les marches de l'Accueil Bonneau pour aller prendre son repas chaque jour. Alors que Monsieur est inscrit sur la liste d'attente pour l'obtention d'un appartement à l'OMH, un agent lui aurait expliqué que, selon leurs critères, une personne avec les mêmes conditions physiques, mais qui serait déjà en logement avec un petit escalier, passerait devant lui sur la liste d'attente. Bref, une personne déjà en logement dont l'appartement n'est pas adapté à ses besoins, passe avant une personne sans-abris pour l'obtention d'un toit.

Cet exemple n'est qu'une situation parmi tant d'autres à laquelle les personnes vieillissantes fréquentant nos services sont souvent confrontées. C'est pourquoi nous souhaitons aujourd'hui porter à l'attention des responsables de l'élaboration de la politique de développement social nos recommandations quant à la nécessité d'intégrer des mesures d'inclusions spécifiques aux personnes vieillissantes afin d'éviter qu'elles se retrouvent en situation d'itinérance et permettre à celles vivant cette situation d'obtenir des opportunités pour s'en sortir.

Dans l'optique de l'élaboration d'une politique en développement sociale, il est nécessaire de prendre en compte les besoins des personnes âgées à Montréal de plus en plus vulnérable. De plus, les nouveaux moyens et pouvoirs qui seront prochainement transférés par le gouvernement du Québec vers la ville de Montréal doit représenter une opportunité pour la ville d'avoir un impact significatif sur les populations vulnérables.

En ce sens, nous souhaitons que, dans l'élaboration de sa politique de développement sociale, la ville prenne en considération les quatre points suivants :

- Favoriser l'équité des âges dans les programmes de réinsertion au même titre que l'équité homme femme.
- S'assurer que tous les programmes de solidarité et de soutien au logement mis en place par la ville de Montréal soient adaptés à la situation des personnes en situation d'itinérance et particulièrement pour les personnes âgées de plus de 50 ans.
- Reconnaître et soutenir adéquatement les lieux de socialisation, tels les centres de jour, qui permettent aux personnes âgées en situation d'itinérance et de grande précarité de briser leur isolement et de se remettre en action.
- Favoriser et soutenir adéquatement le développement de logement social adapté aux problématiques vécues par les personnes âgées en situation d'itinérance

Si nous souhaitons réellement de permettre à chaque individu de développer pleinement leurs potentiels, de participer activement à la vie sociale et d'en tirer leur juste part de l'enrichissement collectif, il est primordial que nous ne laissions pas de côté une partie importante de notre collectivité. Il est urgent de revoir notre façon d'aborder le phénomène du vieillissement dans nos villes en adaptant nos programmes pour ainsi offrir de véritables opportunités d'insertion et d'intégration aux personnes âgées vivant en situation de grave précarité afin qu'elles améliorent considérablement leurs conditions de vie.